



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### L'Etat assainit et rénove ses bâtiments pénitentiaires

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit-cadre de 28,8 millions de francs pour financer des travaux d'entretien prioritaires ainsi que des études en vue de la modernisation globale du parc immobilier pénitentiaire du canton. En outre, le gouvernement sollicite un crédit d'investissement de 17 millions de francs pour intervenir plus spécifiquement sur la prison de la Tuilière à Lonay.**

Pour financer un vaste programme de travaux d'entretien et étudier d'importantes rénovations ou transformations sur l'ensemble des bâtiments pénitentiaires du canton le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil une demande de crédit d'ouvrage de 28,8 millions.

Ce programme concerne principalement la prison du Bois-Mermet à Lausanne, l'Établissement de détention pour mineurs et jeunes adultes (EDM) à Palézieux, les Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) et la prison de la Croisée à Orbe. Les travaux prioritaires portent sur des renouvellements d'installations techniques, des rénovations de toitures et de façades, des réaménagements extérieurs et intérieurs. Ils permettront d'améliorer la sécurité du personnel et les conditions de vie des détenus tout en réduisant la consommation énergétique de ces sites.

Les interventions plus lourdes comme certains agrandissements feront l'objet de crédits d'ouvrage ultérieurs, pour un investissement final de l'ordre de 150 millions à l'horizon 2026.

Dans le même décret, le Conseil d'Etat sollicite un crédit-cadre de 17,0 millions spécifiquement destiné à la prison de la Tuilière à Lonay. Construit entre 1988 et 1992 l'établissement se caractérise par la mixité de sa population carcérale: le premier secteur d'hébergement est réservé aux hommes en détention provisoire ou en unité psychiatrique, et le second à tous les régimes de détention touchant les femmes.

L'état des installations techniques en général nécessite une intervention approfondie. Le projet prévoit d'assainir et de rénover l'ensemble des réseaux ainsi que des éléments de l'enveloppe et des planchers. La protection incendie sera revue et adaptée aux nouvelles exigences. Des améliorations seront encore apportées dans

l'utilisation et la sécurité des infrastructures.

Planifiés jusqu'en juin 2023, les travaux débuteront dès que la situation le permettra et se dérouleront en cours d'exploitation, par rocadés successives dans l'utilisation des locaux. Les hommes seront déplacés progressivement dans d'autres établissements vaudois ou hors du canton. A terme, la prison de la Tuilière sera entièrement dévolue aux femmes, répondant ainsi aux besoins croissants et à l'évolution spécifique en matière de détention féminine. Cette réorganisation devra toutefois obtenir l'aval des autorités intercantionales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2020

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DES, Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**